

## BULLETIN D'INSCRIPTION COMMERÇANTS BONSOIS

Partie réservée à la  
commission marchés et  
foires

N° emplacement :

Paiement : GRATUIT

**A RETOURNER** en Mairie ou Boîte aux lettres :  
15 place Henri Boucher  
74890 Bons-en-Chablais  
OU PAR MAIL :  
stmartin@bons-en-chablais.fr

**AVANT LE 1er Octobre 2024**

**FOIRE PROPRE ET ÉCORESPONSABLE • INFOS : [stmartin@bons-en-chablais.fr](mailto:stmartin@bons-en-chablais.fr)**

Nomination du commerce :

.....  
.....

Nom, Prénom :

.....  
.....

Adresse :

.....  
.....

Coordonnées téléphoniques :

.....  
.....

Mail :

.....  
.....

Type de marchandises et activité :

.....  
.....

Métrage souhaité: (multiple de 3 obligatoire)

3m  6m  9m  12m  15m  18m

Electricité  OUI  NON  
Appareils utilisés: .....

.....

N° d'immatriculation véhicule :

.....

**N.B. : Joindre les documents suivants à votre bulletin d'inscription :**

- Extrait K bis
- Attestation d'assurance
- Carte professionnelle ou attestation de la M.S.A.
- Photos stand/produits

**Conformément à l'arrête N°A/2024/073 affiché en Mairie et publié sur le site de la ville:**

L'entrée se fera par l'Avenue Louis Armand.

Ouverture et fermeture au public : 08h00 à 18h00

**HORAIRE :**

Accueil des commerçants inscrits de 05h00 à 06h30 – Avenue Louis Armand

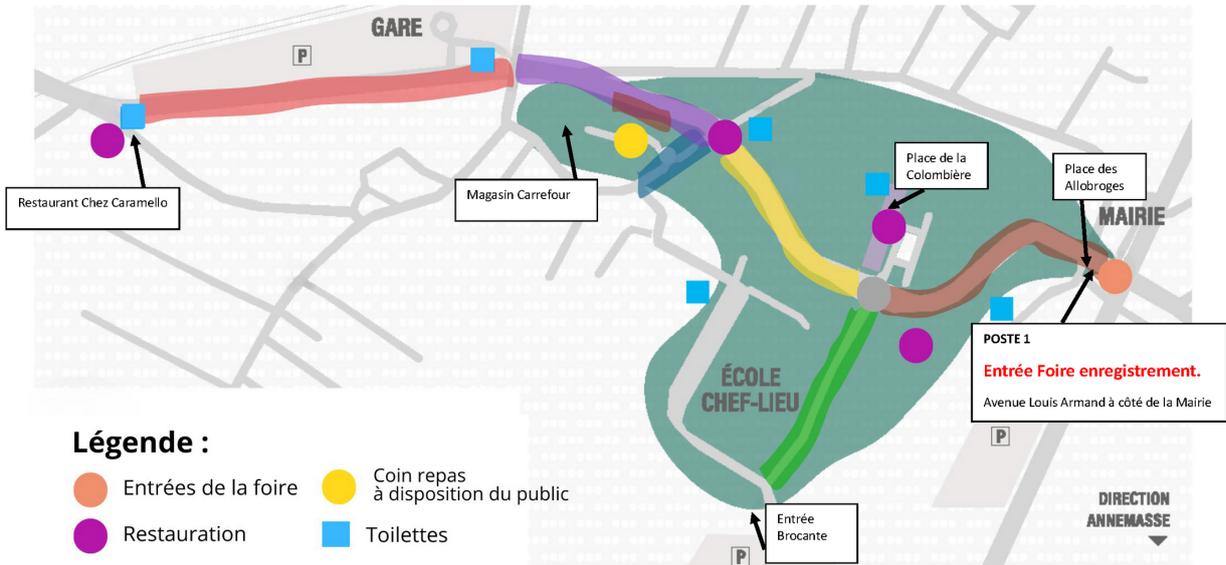
Accueil des associations : de 05h00 à 06h30 – Avenue Louis Armand

Enregistrement des commerçants passagers de 05h00 à 07h00 Place des Allobroges.

Nul ne pourra être enregistré et revendiquer le droit à un emplacement après 8h00.

**Les emplacements doivent être libérés au plus tard à 19h00.**

**PLAN :**



Je soussigné(e), Nom.....Prénom....., certifie:

- m'engager à être installé(e) le dimanche 17 novembre, avant 06h30
- m'engager à respecter la réglementation (arrêté n°A/2024/073)

Le....., A.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

.....  
.....  
.....

Les informations collectées par l'intermédiaire de ce formulaire sont à destination du service communication de la mairie de Bons-en-chablais et feront uniquement l'objet d'un traitement lié à l'organisation de la foire de la Saint Martin. Elles seront conservées pendant un an à partir de sa date de dépôt. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données sur simple demande à [communication@bons-en-chablais.fr](mailto:communication@bons-en-chablais.fr).  
Représentant du responsable du traitement, Monsieur le Maire, Olivier Jacquier.